



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 10 mai 2010, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 15**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant les points 11.2(CPE Bambin Câlin), 11.3 (Terrain de pétanque Place des Argousiers) et 12.1 (demande de rencontre du CPE Bambin et Câlin);

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010;

**RÉSOLUTION  
2010-05-216**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- 1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement # 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 31 mars 2010;
- 2.2.- Démission d'un commis comptable;
- 2.3.- Nomination d'un commis-comptable;
- 2.4.- Affichage d'un poste de secrétaire-réceptionniste;
- 2.5.- Congé férié du 1<sup>er</sup> juillet 2010;
- 2.6.- Proposition plan d'affaires 24 logements : Groupe GRT;
- 2.7.- Étude de regroupement entre Malartic – Val-d'Or;
- 2.8.- Dossier :Élections municipales et élections scolaires;
- 2.9.- Dépôt : Lettre de la Commission scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-1013 ;
- 2.10.- Fin d'emploi;
- 2.11.- Affichage du poste d'inspecteur en bâtiment;
- 2.12.- Affichage du poste : Opérateur et mécanicien;
- 2.13.- Mise en demeure de Forcier et Frères Ltée : banc de gravier vs eau potable;
- 2.14.- Entente Ville de Fermont;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Déboisement : Parc industriel;
- 3.2.- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : règlement # 740 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 3.3.- Adoption du règlement # 740 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 3.4.- Demande du Festival Western : stationnement caravaniers ;
- 3.5.- Offre d'achat de 9002-1080 Québec Inc. : 1010, rue Royale ;
- 3.6.- Approbation des plans de Gaz Métro : Parc industriel et usine Corporation minière Osisko ;
- 3.7.- Vente des terrains 1015 et 1021, rue Harricana à Géopolis ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 4.1.- Offre d'achat de M. Sylvain Dionne : 1390, avenue Quebeco;
- 4.2.- Adoption du plan de travail : Pacte rural;
- 4.3.- Vente d'une partie du lot # 3 868 518 à l'entreprise Meglab;
- 4.4.- Déléguer un conseiller : SADC;
- 4.5.- Offre d'achat de M. Lucien Labonté : 1380 Dr-Brousseau;
- 4.6.- Mise à jour des ventes de terrains de maisons mobiles;

### **5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

- 5.1.- Nomination d'un conseiller sur le comité de liaison pour le protocole d'entente avec la Commission scolaire pour le centre culturel;
- 5.2.- Prix pour le concours de dessins : Politique familiale;
- 5.3.- Lettre du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : Bibliothèque municipale et agrandissement du Musée ;

### **6.0.- MALARTIC EN SANTÉ**

- 6.1.- Droit de veto maire : Demande d'aide financière de la Table intersectorielle famille de Malartic - Bottin ressources;
- 6.2.- Dissolution de l'organisme Malartic en Santé;

### **7.0.- TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1.- Mise à jour : programme de rinçage du réseau d'aqueduc;

### **8.0.- SERVICE TECHNIQUE**

- 8.1.- Nouveau tracé route 117;
- 8.2.- Stationnement route 117/Lac Mourier;
- 8.3.- Accès au parc industriel ;
- 8.4.- Réception provisoire des travaux des bassins ;
- 8.5.- Nomination du comité sélection : Ruelle phase 2010;
- 8.6.- Travaux ruelle La Salle : PRECO Règlement d'emprunt;
- 8.7. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;
- 8.8.- Autorisation de travaux pour intersection route 117/Hochelaga ;

### **9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

### **10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- 10.1.- Dépôt du compte rendu du 27 avril 2010 de la Commission de la culture;
- 10.2.- Appui à la Ville de Rouyn-Noranda : Capitale culturelle 2012;
- 10.3.- Dépôt du compte rendu de la réunion du 4 mai 2010 : Commission des loisirs ;
- 10.4.- Projet d'aménagement d'un terrain de baseball ;
- 10.5. Achat : appui d'apprentissage pour le patinage ;
- 10.6.- Appui à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : renouvellement du projet plein air;
- 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Opération Enfant Soleil;
- 11.2.- CPE Bambin et Câlin : Projet Berce moi et ÉLÉ;
- 11.3.- Terrain de pétanque Place des Argousiers;
- 11.4.- Adhésion membre : Maison de la famille de Malartic inc.;
- 11.5.- Refuge Jeunesse de Malartic : 3<sup>e</sup> ressource;
- 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1.- Demande de rencontre du CPE Bambin et Câlin;
- 12.2.- Demande de rencontre de l'Académie Arts Martiaux;;
- 12.3.- Déléguer un conseiller : Comité sécurité publique MRC de La Vallée-de-l'Or;
- 13.0.- CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Lettre de Mme Marie-Claire Piché : Osisko;
- 13.2.- Lettre de Vision-Travail : programme des travaux compensatoires;
- 13.3.- Lettre adressée à la Municipalité de Rivière-Héva : puits;
- 14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.0.- GREFFE**

**1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010**

IL EST PROPOSÉ par M . le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010 tel que rédigé;

**RÉSOLUTION  
2010-05-217**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée

**1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement # 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., chap. E-2.2), madame la greffière dépose devant le Conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement # 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 31 mars 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers et les réaménagements budgétaires au 31 mars 2010 tels que présentés;

Adoptée.

**2.2.- Démission d'un commis-comptable**

Dépôt de la lettre de démission de Mme Sophie Michaud à titre de commis-comptable.

**2.3.- Nomination d'un commis-comptable**

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Goulet a fait le travail de commis-comptable en remplacement du congé de maternité de Mme Michaud;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande la nomination de Mme Caroline Goulet à titre de commis-comptable;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs accepte le processus de nomination de Mme Caroline Goulet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Caroline Goulet à titre de commis-comptable selon la convention collective des cols blancs;

Adoptée.

**2.4.- Affichage d'un poste de secrétaire-réceptionniste**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

RÉSOLUTION  
2010-05-218

RÉSOLUTION  
2010-05-219

RÉSOLUTION  
2010-05-220



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à  
procéder à l'affichage du poste de secrétaire-réceptionniste;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-221**

**2.5.- Congé férié du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada, 1<sup>er</sup> juillet 2010,  
est un jeudi;

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada du jeudi, 1<sup>er</sup> juillet  
peut être déplacé au vendredi, 2 juillet 2010 pour permettre un long  
week-end;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPLACER le congé du 1<sup>er</sup> juillet au 2 juillet 2010;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-222**

**2.6.- Proposition plan d'affaires 24 logements : Groupe GRT**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-  
Témiscamingue & Ungava (GRT) pour réaliser un plan d'affaires afin de  
construire 24 unités de logements au montant de 26 500 \$ plus taxes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-223**

**2.7.- Étude de regroupement entre Malartic – Val-d'Or**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-02-035 demandant de réaliser une  
étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement des  
municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva s'est retirée de  
l'étude de regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des  
Régions et de l'Occupation du territoire nous propose de réaliser l'étude  
de regroupement pour Malartic et Val-d'Or seulement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NE PAS PROCÉDER à l'étude de regroupement avec la Ville de  
Val-d'Or;

Adoptée.



RÉSOLUTION  
No de résolution  
2010-05-224

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

2.8.- Dossier : Élections municipales et élections scolaires

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NE PAS APPUYER la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois dans leur demande auprès du gouvernement afin de procéder aux élections municipales et scolaires an même temps;

DE RESCINDER la résolution 2010-04-209 (Dépôt de la résolution de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : élection 2013);

Adoptée.

2.9.- Dépôt : Lettre de la Commission scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013

Dépôt à titre d'information.

2.10.- Fin d'emploi

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE fin d'emploi de M. Pierre Gagnon à titre d'inspecteur en bâtiment tel que recommandé par la directrice générale;

Adoptée.

2.11.- Affichage du poste d'inspecteur en bâtiment

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, de procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment;

Adoptée.

2.12.- Affichage du poste : Mécanicien-Opérateur

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, de procéder à l'affichage d'un poste de mécanicien-opérateur;

Adoptée.

2.13.- Mise en demeure de Forcier et Frères Ltée : banc de gravier vs eau potable

Dépôt à titre d'information et information au Conseil du suivi qui sera fait à l'interne.

RÉSOLUTION  
2010-05-225

RÉSOLUTION  
2010-05-226

RÉSOLUTION  
2010-05-227



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
ou annulation  
**RÉSOLUTION**  
2010-05-228

2.14.- **Entente Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a signé une entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la gestion des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la Ville de Malartic interpelle le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la problématique d'acquisition des terrains sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a besoin urgent de terrains disponibles tant pour la construction industrielle, commerciale et résidentielle;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la ministre du ministère des Ressources naturelles, Mme Nathalie Normandeau, de faire une entente semblable à celle de la Ville de Fermont avec la Ville de Malartic;

Adoptée.

3.0.- **URBANISME**

**RÉSOLUTION**  
2010-05-229

3.1.- **Déboisement : Parc industriel**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée par Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, à la MRC de La Vallée-de-l'Or afin qu'elle procède au déboisement du parc industriel;

Adoptée.

3.2.- **Assemblée publique de consultation du règlement # 740 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**

M. le maire demande à Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**RÉSOLUTION**  
2010-05-230

3.3.- **Adoption du règlement # 740 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 740 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-231**

**3.4.- Demande du Festival Western : stationnement caravaniers**

CONSIDÉRANT le besoin de stationnement du Festival Western durant le festival;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et le Centre Michel Brière sont d'accord à leur donner accès à leur stationnement durant le festival;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROPOSER au Festival Western de faire les stationnements pour les caravaniers au stationnement du Centre Michel Brière et au stationnement des autobus de la Polyvalente Le Tremplin, et ce, après avoir pris entente avec les propriétaires concernés;

DE DEMANDER au Festival Western de ramasser les déchets après l'événement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-232**

**3.5.- Offre d'achat de 9002-1080 Québec Inc. : 1010, rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente du terrain du 1010, rue Royale (lot 2 999 306 du cadastre du Québec) à 9002-1080 Québec Inc. au prix de 29 500 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat d'immeuble jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite promesse d'achat d'immeuble;

DÈS QUE L'ENTREPRISE 9002-1080 Québec Inc. a rempli chacune des conditions de la promesse d'achat d'immeuble, d'autoriser le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer l'acte de vente en faveur de 9002-1080 Québec Inc. pour le terrain du 1010, rue Royale au prix de 29 500 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-233**

**3.6.- Approbation des plans de Gaz Métro : Parc industriel et usine Corporation minière Osisko**

IL ET PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER les plans de Gaz Métro pour alimentation en gaz



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2010-05-234**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

naturel du parc industriel et l'usine de la Corporation minière Osisko tel que recommandé par le service technique;

Adoptée.

**3.7.- Vente des terrains 1015 et 1021, rue Harricana à Géopolis**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Geopolis veut acquérir les terrains du 1015 et 1021, rue Harricana pour la construction de maisons jumelées, tel que plus amplement décrit dans l'entente avec la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente, le prix de chacun des terrains est fixé à 7 500 \$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE à Géopolis les terrains du 1015 et 1021, rue Harricana au coût de 7 500 \$ par terrain plus taxes applicables;

D'AUTORISER M. le maire ou maire suppléant et Mme la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente pour des terrains du 1015 et 1021, rue Harricana (lots 4 301 997 et 4 301 996 du cadastre du Québec) au coût de 7 500 \$ plus taxes conditionnellement à ce que l'acheteur érige une construction résidentielle, soit une maison jumelée sur le terrain, d'ici un an à compter de la signature de l'acte notarié;

QUE l'acte de vente soit signé par les parties au plus tard trente (30) jours après la réception de la présente résolution par l'acheteur;

QU'A défaut de remplir ces conditions, la Ville reprendra le terrain sans aucune compensation et Géopolis devra assumer les frais reliés à la reprise du terrain, et ce, sans avis;

QUE ces conditions soient inscrites à l'acte de vente;

Adoptée.

**4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**4.1.- Offre d'achat de M. Sylvain Dionne : 1390, avenue Quebeco**

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Dionne veut acquérir le terrain du 1390, avenue Quebeco (lot # 3 000 194 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1390 avenue Quebeco (lot # 3 000 194 du cadastre du Québec) à M. Sylvain Dionne;

**RÉSOLUTION  
2010-05-235**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-236**

**4.2.- Adoption du plan de travail : Pacte rural**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de travail de la Ville de Malartic pour la politique nationale de la Ruralité 2007-2014;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-237**

**4.3.- Vente d'une partie du lot # 3 868 518 à l'entreprise Meglab**

CONSIDÉRANT QU'il y a une résolution # 95-10-360 en 1995 pour vendre une partie du lot 3 868 518 du cadastre du Québec à Mme Micheline Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE Mme Micheline Beauregard a vendu son terrain du 900, chemin Lac Mourier à Meglab Électronique Inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente d'une partie du lot 3 868 518 du cadastre du Québec, jusqu'à la ligne C\*, au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, tel que plus amplement décrit au plan joint à la présente résolution, à l'entreprise Meglab électronique Inc.;

D'AUTORISER le début de la construction du bâtiment;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de vente à intervenir;

QUE les frais de cadastre et de notaire soient aux frais de l'acheteur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-238**

**4.4.- Déléguer un conseiller : SADC**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le conseiller Jean Turgeon sur le conseil d'administration de la Société d'Aide au Développement des collectivités (SADC);



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
2010-05-239

4.5.- Offre d'achat de M. Lucien Labonté : 1380, Dr-Brousseau

CONSIDÉRANT QUE M. Lucien Labonté veut acquérir le terrain du 1380 Dr-Brousseau (lot # 2 999 072 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1380 Dr-Brousseau (lot # 2 999 072 du cadastre du Québec) à M. Lucien Labonté;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

4.6.- Mise à jour des ventes de terrains de maisons mobiles

Dépôt à titre d'information. A ce jour, seulement 5 terrains de maison mobile ne sont toujours pas vendus.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION  
2010-05-240

5.1.- Nomination d'un conseiller sur le comité de liaison pour le protocole d'entente avec la Commission scolaire pour le centre culturel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le conseiller Jean Turgeon sur le comité de liaison pour le protocole d'entente avec la Commission scolaire pour le centre culturel;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-241

5.2.- Prix pour le concours de dessins : Politique familiale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMETTRE les prix suivants pour le concours de dessins faits par le comité de la politique familiale :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- Abonnement pour 1 enfant au camp de jour de Malartic pour l'année 2010;
- Abonnement familial pour la piscine à la polyvalente Le Tremplin pour l'année;
- Achat de 100 \$ au magasin Quincaillerie JC pour l'achat d'équipements sportifs;

Adoptée.

**5.3.- Lettre du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : Bibliothèque municipale et agrandissement du Musée**

---

Dépôt à titre d'information.

**6.0.- MALARTIC EN SANTÉ**

**6.1.- Droit de veto maire : Demande d'aide financière de la Table intersectorielle famille de Malartic - Bottin ressources**

---

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a exercé son droit de veto;

CONSIDÉRANT QUE Malartic en Santé n'est pas un comité de dons;

EN CONSÉQUENCE, la résolution est de nouveau soumise à la considération du Conseil;

Monsieur le maire demande le vote sur la question suivante : « Est-ce que Malartic en Santé doit verser un don de 500 \$ à la Table intersectorielle famille de Malartic pour un bottin des ressources? »

Pour :

- M. le conseiller Guy Morrissette

Contre :

- Mme la Conseillère Sylvie Daigle, Messieurs les conseillers Jude Boucher, Jean Turgeon, Martin Ferron, Daniel Magnan

IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT

DE REFUSER la demande d'aide financière de la Table intersectorielle famille de Malartic auprès de Malartic en Santé;

Adoptée.

**6.2.- Dissolution de l'organisme Malartic en Santé**

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif Malartic en Santé a été créé par la Ville de Malartic en 2004;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, aucun projet structurant n'a émané de Malartic en Santé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a demandé à Malartic en Santé, la réalisation d'un plan d'action et que le plan n'a pas été fait;

**RÉSOLUTION  
2010-05-242**

**RÉSOLUTION  
2010-05-243**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied une commission de la qualité de vie du citoyen et que cette commission pourra continuer les projets de Malartic de Santé qui sont en cours;

Monsieur le maire demande le vote sur la question suivante :

« Pour ou contre la dissolution de l'organisme Malartic en Santé »

Pour : 4 (Mme Sylvie Daigle, M. Martin Ferron, M. Daniel Magnan, M. Jean Turgeon)

Contre: 2 (M. Guy Morrissette et M. Jude Boucher)

IL EST RÉSOLU MAJORITAITEMENT

DE PROCÉDER à la dissolution de l'organisme sans but lucratif Malartic en Santé;

D'AUTORISER Me Claudyne Maurice, greffière, à faire le suivi nécessaire aux différentes instances;

Adoptée.

### 7.0.- TRAVAUX PUBLICS

#### 7.1.- Mise à jour : programme de rinçage du réseau d'aqueduc

IL EST PROPOSÉ par M. le Conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER l'entreprise Groupe Tanguay & Associés afin de faire la mise à jour du programme de rinçage du réseau d'aqueduc de la Ville de Malartic au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

### 8.0.- SERVICE TECHNIQUE

#### 8.1.- Nouveau tracé route 117

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Corporation minière Osisko dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour le nouveau tracé de la route 117, tel que défini dans la lettre du 27 avril 2010 du vice-président du Développement durable, Monsieur Jean Sébastien David de la Corporation minière Osisko, adressée à M. Yves Coutu du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-244

RÉSOLUTION  
2010-05-245



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
2010-05-246

8.2.- Stationnement route 117/Lac Mourier

Point d'information.

8.3.- Accès au parc industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic fait l'aménagement d'un parc industriel aux abords du chemin du Lac Mourier ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac Mourier est sous la gestion du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic par l'entremise de la firme Génivar a soumis un projet d'accès au parc industriel qui respecte les normes du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a manifestement un problème de sécurité depuis plusieurs années dans la cour donnant accès au nord du parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de payer pour l'aménagement de l'accès au parc industriel;

DE MANDATER la firme Génivar afin de compléter l'étude d'opportunités complète de la nouvelle géométrie de l'accès nord par un accès en T puisque que celle-ci est à première vue celle que le ministère des Transports du Québec autorise;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-247

8.4.- Réception provisoire des travaux des bassins

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux qui ont été effectués aux bassins tel que vérifié par le service technique;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-248

8.5.- Nomination du comité sélection : ruelle phase 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER sur le comité de sélection « ruelle phase 2010 » les personnes suivantes :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

- Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
- M. Éric Cloutier, directeur du service technique
- Me Claudyne Maurice, greffière

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-249**

**8.6.- Travaux ruelle La Salle : PRECO Règlement d'emprunt**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les travaux des ruelles tel que financé par l'aide financière du programme PRECO;

D'AUTORISER les travaux de voirie de l'avenue Fournière/de la Paix à Frontenac et de la rue Des Érables;

DE PROCÉDER par un règlement d'emprunt pour l'ensemble de ces travaux pour un montant de 3 200 000 \$;

DE MANDATER M. Éric Cloutier, directeur du service technique et Me Claudyne Maurice, greffière, afin de préparer un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de l'avenue Fournière et la rue des Érables;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-250**

**8.7.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le député d'Abitibi-Est, Pierre Corbeil, dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite bénéficier de ce programme pour la réfection de son réseau routier municipal, plus particulièrement sur la rue des Érables et Fournière;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 1 250 868;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic confirme auprès du député d'Abitibi-Est, M. Pierre Corbeil, la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011;

QUE la directrice générale et trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les documents et formulaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2010-05-251**

**8.8. Autorisation de travaux pour intersection route 117/Hochelaga**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée par Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, pour les travaux à l'intersection de la route 117 et Hochelaga;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- **Dépôt du compte rendu du 27 avril 2010 de la Commission de la culture**

Dépôt à titre d'information.

10.2.- **Appui à la Ville de Rouyn-Noranda : Capitale culturelle 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rouyn-Noranda présente sa candidature dans le programme «Capitales Culturelles du Canada» pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de stimuler un appui communautaire durable pour les arts et le patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE la désignation d'une municipalité à titre de Capitale culturelle du Canada permettra d'investir davantage dans les arts et la culture, d'accroître et d'améliorer les services culturels, et de renforcer les liens avec d'autres municipalités par le partage d'expériences culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied cette année sa commission de la culture afin de trouver de nouvelles idées et promouvoir la culture à Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Ville de Rouyn-Noranda dans ses démarches afin d'obtenir le titre de Capitale Culturelle du Canada pour l'année 2012 ;

Adoptée.

10.3.- **Dépôt du compte rendu de la réunion du 4 mai 2010 : Commission des loisirs**

A titre d'information.

10.4.- **Projet d'aménagement d'un terrain de baseball**

CONSIDÉRANT QUE la commission des loisirs demande au Conseil de Ville de voir la possibilité d'avoir un terrain de baseball à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

RÉSOLUTION  
2010-05-252

RÉSOLUTION  
2010-05-253



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER aux service technique, de loisirs et au service d'urbanisme afin de trouver un endroit pour le terrain de baseball et de faire une étude pour voir les coûts d'aménagement de ce terrain;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-254

10.5.- Achat : appuis d'apprentissage pour le patinage

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le service des loisirs à acheter 6 appuis pour l'apprentissage du patinage pour un montant total de 200 \$ et de demander au Centre Michel Brière de mettre ces appuis disponibles lorsque requis;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-255

10.6.- Appui à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : renouvellement du projet plein air

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER les démarches de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue concernant la poursuite du financement du projet plein air;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2010-05-256

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Opération Enfant Soleil

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 500 \$ pour Opération Enfant Soleil pour la collecte de fonds de Émilie Bergeron, enfant de Mme Claudyne Maurice, greffière ;

Adoptée.

11.2.- CPE Bambin et Câlin : Projet Berce moi et ÉLÉ

Ce point est reporté.

11.3.- Terrain de pétanque Place des Argousiers

Ce point est reporté.



**RÉSOLUTION**  
2010-05-257

**RÉSOLUTION**  
2010-05-258

**RÉSOLUTION**  
2010-05-259

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**11.4.- Adhésion membre : Maison de la famille de Malartic inc.**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Maison de la famille de Malartic inc. comme membre parrain au coût de 100 \$ ;

Adoptée.

**11.5.- Refuge jeunesse de Malartic : 3<sup>e</sup> ressource**

CONSIDÉRANT QUE le Refuge Jeunesse de Malartic a présenté au Conseil une demande d'aide financière pour l'engagement d'une troisième ressource au sein de leur équipe d'animation;

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin de cette ressource pour le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a d'autres partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assumer la continuité dans les services;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un soutien financier à l'organisme Refuge Jeunesse de Malartic comme suit :

- Une subvention de 6 000 \$ par année, sur une période de 3 ans débutant en 2010;

Et ce, conditionnellement à ce que l'organisme garantisse la ressource en place pour les trois prochaines années;

Et que l'organisme prenne les moyens afin de trouver l'argent nécessaire pour l'embauche de cette ressource pour les trois prochaines années;

Adoptée

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1.- Demande de rencontre du CPE Bambin et Câlîn**

Ce point est reporté.

**12.2.- Demande de rencontre de l'Académie Arts Martiaux**

Point d'information.

**12.3.- Déléguer un conseiller : Comité sécurité publique MRC de La Vallée-de-l'Or**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

DE DÉLÉGUER monsieur le maire sur le comité de sécurité publique de  
la MRC de La Vallée-de-l'Or;

DE RESCINDER les résolutions 2010-05-164 et 2010-05-165;

Adoptée.

13.0. **CORRESPONDANCE**

13.1.- **Lettre de Mme Marie-Claire Piché : Osisko**

Dépôt à titre d'information.

13.2.- **Lettre de Vision-Travail : programme des travaux compensatoires**

Dépôt à titre d'information.

13.3.- **Lettre adressée à la Municipalité de Rivière-Héva : puits**

Dépôt à titre d'information.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

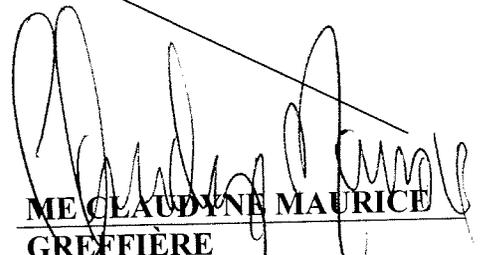
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

RÉSOLUTION  
2010-05-260

  
ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

  
ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIÈRE